

G E S T I O N
PALOS

FONDS DE REVENU D' ACTIONS PALOS

Comité d'Examen Indépendant – Rapport annuel 2024 des détenteurs du fonds

Date: 30 janvier 2025

PALOS

Introduction

Le comité d'examen Independent ("CEI) du Fonds de Revenu d'Actions Palos (le "Fonds") est heureux de vous présenter ce rapport pour l'année se terminant au 31 décembre, 2024. Gestion Palos Inc. (le "Gestionnaire") a collaboré activement à informer le CEI de tout conflit d'intérêt réel ou potentiel par Gestion Palos en sa qualité de gestionnaire du fonds pour la période visée. En plus, le Gestionnaire a donné l'accès au CEI au personnel administratif afin de permettre au comité d'avoir une vision globale de l'application des politiques et procédures et des mesures appliquées dans le but de détecter, prévenir et contrôler les conflits d'intérêts.

Le mandat du CEI consiste à réviser, donner une approbation ou à formuler une recommandation concernant les conflits d'intérêts désignés comme tels par Gestion Palos, en sa qualité de gestionnaire du Fonds.

Un conflit d'intérêt est une situation où il est raisonnable ou susceptible de croire que le Gestionnaire ou une entité liée au Gestionnaire se trouve en conflit d'intérêt quant à sa capacité d'agir de bonne foi et dans l'intérêt véritable du Fonds. Le CEI examine les cas qui lui sont soumis et accorde au Gestionnaire son approbation ou sa recommandation à cet égard, après avoir déterminé si les mesures proposées par le Gestionnaire produiront des résultats équitables et raisonnables pour le Fonds.

Au moins, une fois l'an, le CEI révisé et évalue la pertinence et l'efficacité des politiques et procédures du Gestionnaire ainsi que la pertinence et l'efficacité des instructions permanentes utilisées en cas de conflit d'intérêt potentiel.

Ce rapport couvre la période débutant le 1^{er} janvier 2024 et se terminant le 31 décembre 2024.

Composition du CEI

Nom des membres	Président	Date de nomination initiale
Richard Guay	Oui	14 juin 2012
Jacques Lemieux	Non	11 juillet 2014
Laurent Biron	Non	28 septembre 2016

Avec l'accord du gestionnaire, le mandat des 3 membres du comité d'examen indépendant a été reconduit de 3 ans à partir du 23 février 2023.

PALOS

Rémunération des membres du CEI et indemnités

Pour 2024, les membres du CEI ont reçu cette année un montant individuel de 4 000 \$ pour leur service sur le comité. Aucune indemnité n'a été payée au comité pour 2024.

Pour déterminer les compensations, le CEI s'est basé sur les recommandations du Gestionnaire. Selon la nature du Fonds, incluant la valeur des actifs sous gestions, l'âge du Fonds, la complexité du Fonds et les conflits d'intérêt réels ou susceptibles, le Gestionnaire a suggéré une compensation annuelle de 4 000 \$ par membre.

Outre la recommandation du Gestionnaire, le CEI a déterminé qu'une compensation de 4 000 \$ était appropriée.

Dans tous les cas, le CEI a considéré les critères suivants pour déterminer la compensation.

- Le meilleur intérêt du Fonds
- La taille et la complexité du Fonds;
- La charge de travail et la complexité des cas sous examen;
- Les montants comparables versés dans l'industrie;
- La dernière évaluation de la rémunération de ses membres par le Gestionnaire.

Autre implication des membres de CEI

Aucun des membres du CEI ne siège sur une autre CEI.

Relation qui pourrait compromettre l'indépendance du CEI

Le CEI n'entrevoit aucune situation susceptible de faire en sorte qu'une personne remette en question l'indépendance d'un membre. Ainsi, il n'est pas nécessaire pour le CEI d'élaborer sur ce qui rend un membre du comité indépendant.

Détention de titres

Le CEI n'a connu aucune relation susceptible d'inciter qui que ce soit à mettre raisonnablement en doute l'indépendance d'un membre. En particulier, durant la période visée, les membres n'étaient pas propriétaires, individuellement ou collectivement, d'aucune part du Fonds, ou titres du gestionnaire.

De plus, durant la période visée, les membres n'étaient pas propriétaires, individuellement ou collectivement, directement ou indirectement de titres de toute personne physique ou morale fournissant des services principaux¹ au Fonds ou au Gestionnaire.

Pendant la période visée, le CEI a évalué l'indépendance des membres ainsi que l'efficacité des membres et du CEI et s'en est déclaré satisfait.

¹ SGGG Fund Services Inc. – Banque Nationale réseau indépendant - PricewaterhouseCoopers LLP, - Fasken

PALOS

Situation contrevenante du Gestionnaire aux recommandations et à l'approbation du CEI

Selon les membres du CEI, le Gestionnaire a, dans tous les cas, accepté les approbations et les instructions permanentes formulées par le CEI. Le Gestionnaire s'est conformé aux approbations et aux instructions permanentes formulées par le CEI.

De plus, les membres du CEI sont d'avis que les instructions formulées par le CEI en matière de conflit d'intérêt ont été respectées par le Gestionnaire en 2024.

Sommaire des recommandations et approbations

En 2024, le CEI a fourni au Gestionnaire les recommandations et approbations suivantes :

- Surveiller le fait que le gestionnaire exerce une double fonction de gestionnaire de fonds d'investissement et de gestionnaire de portefeuille;
- De veiller à ce que, conformément au Règlement 23-102, les transactions ne soient pas plus coûteuses pour les clients en raison d'accords de crédit de commission accordés;
- De respecter les indications fournies par l'Institut des fonds d'investissement du Canada en ce qui concerne les erreurs d'évaluation de la valeur liquidative;
- De continuer à suivre la politique énoncée dans le Manuel de conformité concernant l'équité dans la répartition des opportunités d'investissement, à ses clients et / ou à ses fonds, selon le cas.
- Imposer des contrôles sur les cadeaux et autres avantages que le gestionnaire pourrait accepter de la part de fournisseurs de services, de courtiers, de responsables de la gestion ou d'autres fournisseurs; et
- Surveiller que les employés du gestionnaire ne puissent pas utiliser à leur profit les renseignements non publics liés aux décisions d'achat, de vente ou de placement des conseillers pour le Fonds.

(s) Richard Guay

Richard Guay, Président
Comité d'examen indépendant